Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202620-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.20

OBJET :

Cession d'un terrain du domaine public pour création d'accès dans le cadre d'un projet privé Rue Pierre Briand

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

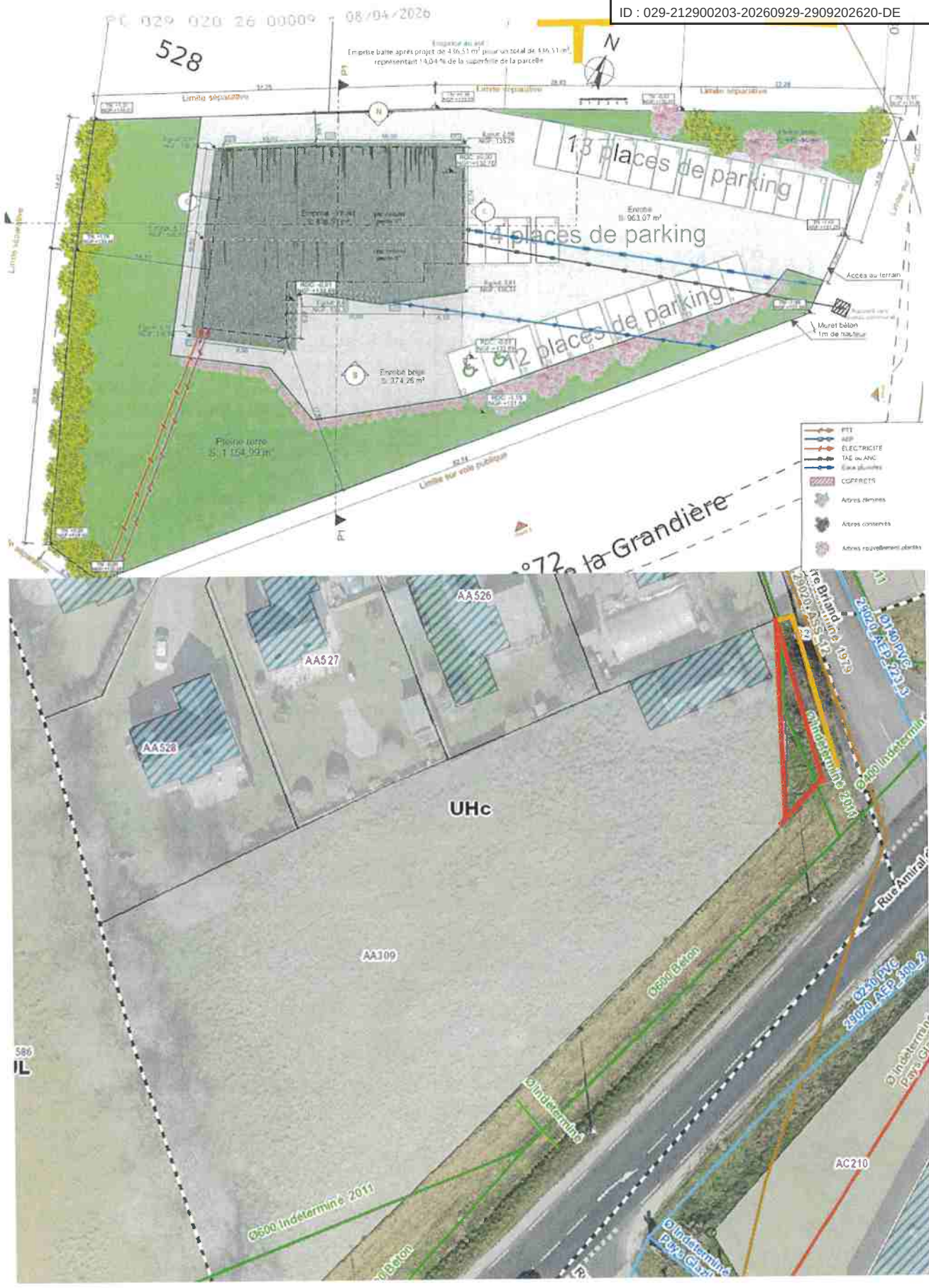
Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DREAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, , M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre d'un projet privé rue Pierre-Briand, la commune de Briec a été sollicitée pour la cession d'une emprise du domaine public communal située en bordure de voirie afin de permettre la réalisation d'un accès au futur établissement. Cette emprise, initialement réservée dans la perspective d'un éventuel élargissement de la voie, ne présente plus aujourd'hui d'utilité pour cet usage et peut ainsi être envisagée pour une cession au bénéfice des porteurs du projet.
Toutefois, la parcelle concernée est traversée par une canalisation d'eaux usées, ce qui nécessite le maintien des droits d'accès et d'intervention du gestionnaire du réseau par la création d'une servitude. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de cette emprise, de prononcer son déclassement du domaine public communal, d'autoriser sa cession aux porteurs du projet de funérarium et de donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Dans le cadre du projet privé porté par Mme Christelle LE COMTE et M. BERNARD sur un terrain situé rue Pierre-Briand à Briec, les porteurs du projet ont sollicité la commune en vue de l'acquisition d'une emprise appartenant au domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202620-DE

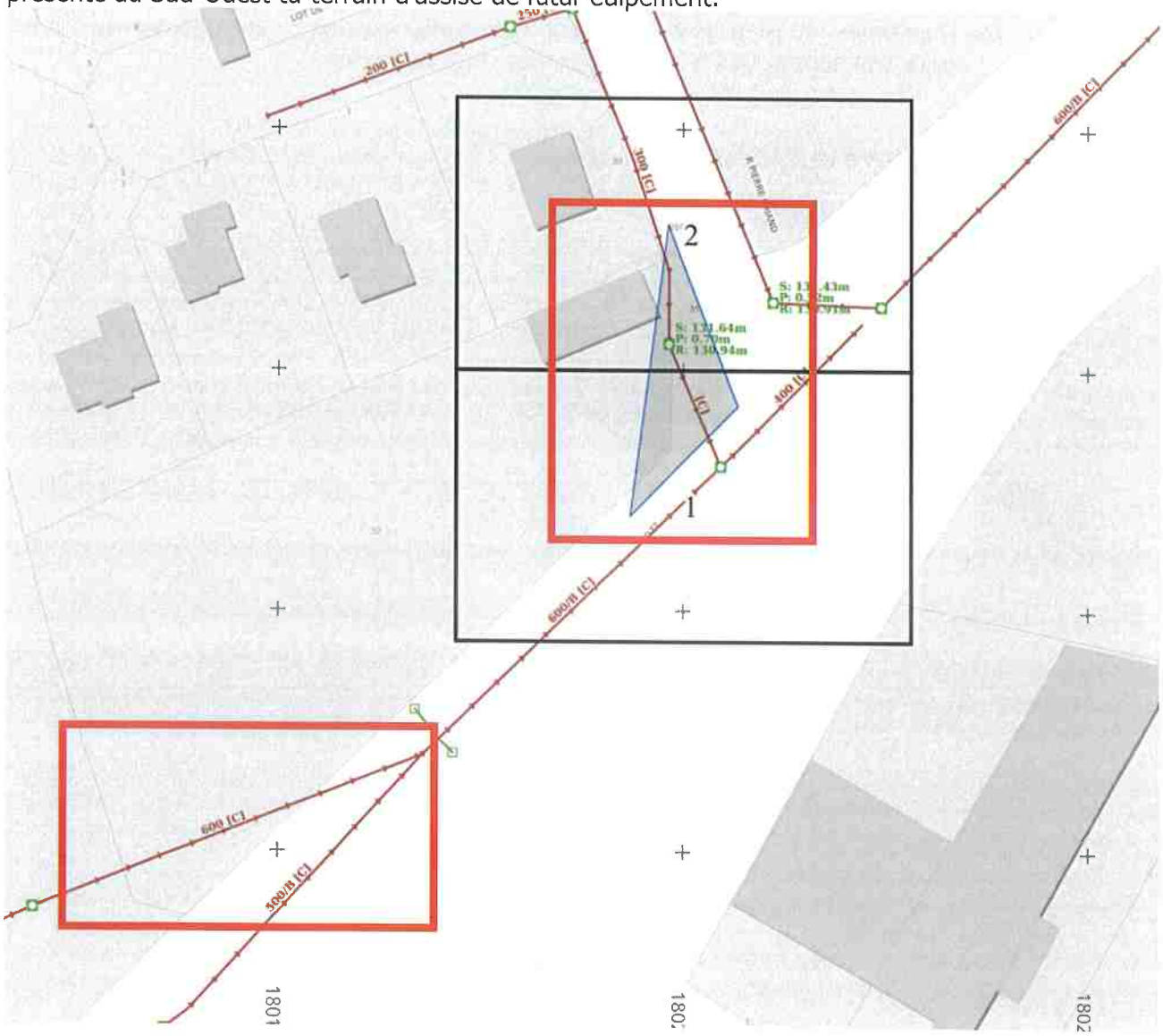


Cette emprise, située en accotement de la rue Pierre-Briand et jouxtant la parcelle destinée à accueillir le futur équipement, est destinée à permettre la création d'un accès au site. Sa surface est estimée à 100 m² environ.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202620-DE

Il est précisé que la zone concernée constitue une dépendance du domaine public communal dont le maintien ne présente plus d'utilité pour l'usage public. En effet, cette réserve foncière avait été constituée dans la perspective d'un éventuel élargissement de la voirie au débouché de la rue de la Boissière, projet qui n'est aujourd'hui plus envisagé.

Toutefois, les investigations menées ont mis en évidence la présence d'une conduite d'eaux usées (VEOLIA) dans l'emprise concernée. A noter que la conduite d'eaux usées est également présente au Sud-Ouest tu terrain d'assise de futur éuipement.



En conséquence, toute cession devra être assortie de la constitution d'une servitude permettant l'accès, l'entretien, la réparation et le renouvellement de cet ouvrage au bénéfice de l'autorité compétente en matière d'assainissement.

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, la cession d'un bien relevant du domaine public est subordonnée à sa désaffectation et à son déclassement préalable.

Vu l'avis favorable de la commission durable du 16 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- De constater la désaffectation de l'emprise concernée ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202620-DE

2- De prononcer son déclassement du domaine public communal [illegible] domaine privé communal ;
3- D'autoriser sa cession aux porteurs du projet ou à toute société qu'ils se substitueraient pour la réalisation de l'opération ;
4- De fixer le prix de cession au même prix de cession au mètre carré du reste de la parcelle à savoir 47.96 € le m² ;
5- De prévoir la constitution d'une servitude au profit du gestionnaire du réseau d'assainissement pour la présence de la canalisation d'eaux usées ;
6- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes notariés et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)